



Salon de l'Investissement, de l'Immobilier
et des Énergies pour l'Afrique

Ordre de Participation Pavillon



WWW.SIIMEA.COM

Les
11 - 12 - 13
Avril 2025

 Hyatt Regency Paris Étoile - 3 Place
du Général Kœnig, 75017 France

Contactez-nous au:

Abidjan (+225) [07 08 08 70 60
05 96 03 30 40
27 22 55 56 96

Paris (+33) [6 50 27 41 99
6 59 26 04 20

ORDRES PAVILLONS

DIAMANT

80 000 000 Fcfa
54m2 (18mx3m)

OR

70 000 000 Fcfa
36m2 (12mx3m)

ARGENT

60 000 000 Fcfa
30m2 (10mx3m)

- Un espace aménagé dédié conférence - (tables, chaises, etc.)
- Un modérateur privé
- Full branding
- Animation du pays
- TV 55' + Câblage HDMI
- Logo sur le fond de scène et les kakemonos
- Logo sur la couverture du programme
- Logo sur toute la campagne digitale
- Pose kakemono l'espace Conférence
- Bannière sur le site web du SIIMEA

- Logo sur le site internet du SIIMEA
- Campagne média digitale vous mentionnant
- Interviews exclusives avant, pendant et après
- Séances photos professionnelles sur les 3 jours d'expositions
- Mention spéciale dans le discours
- Article dédié newsletter avant et après l'évènement
- Passage spot audio/ vidéo sur les 3 jours d'expositions
- Citation dans la presse écrite et en ligne

Définitions

Tel qu'utilisé dans ce document, les termes suivants ont les significations spécifiées ci-dessous :

- a) SIIMEA 2025 : Salon de l'Investissement, de l'Immobilier et des Énergies pour l'Afrique 2025
- b) ORGANISATEUR : FOX COMMUNICATION
- c) DÉLÉGUÉ : Une personne assistant au SIIMEA 2025 en tant que visiteur/participant. Le délégué a le droit de participer au SIIMEA 2025 sous ces termes et conditions

Conditions Générales de Vente

- 1- Tous les forfaits sont vendus exclusivement par FOX COMMUNICATION ou par des représentants officiels dans différents pays annoncés par l'ORGANISATEUR.
- 2- Toutes les commandes sont soumises à disponible et acceptation par l'ORGANISATEUR.
- 3- Les DÉLÉGUÉS doivent respecter les délais de paiement et les instructions qui leur sont envoyées par l'ORGANISATEUR. La participation n'est garantie que lorsque le paiement a été reçu en totalité et dans les délais.
- 4- AUCUNE ANNULATION, REMBOURSEMENT ou ÉCHANGE de forfait n'est autorisé une fois le forfait vendu.
- 5- Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail dès réception du paiement complet. Si le paiement complet n'a pas été reçu avant la date limite indiquée sur la facture proforma, l'inscription restera invalide.

Paiement des Frais

- 1- Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, chèque bancaire, transfert d'argent.
- 2- Tous les frais sont en Franc CFA (XOF), + 18 % de TVA.
- 3- Les frais d'inscription doivent être effectués en un seul virement bancaire, chèque bancaire, transfert d'argent.

Report ou Annulation de l'Événement

Événement de Force majeure : L'ORGANISATEUR peut reporter, annuler, interrompre ou arrêter l'événement à tout moment et pour toute raison, y compris, sans s'y limiter (dommages ou annulation du lieu, conflit industriel, règlements ou actions gouvernementales, actions militaires, pandémie, incendie, inondation, catastrophe, émeute civile, actes de terrorisme ou guerre) si un événement de Force majeure se produit que l'ORGANISATEUR considère comme rendant impossible, déconseillé ou impraticable la tenue de l'événement. Dans le cas où la date du SIIMEA 2025 est modifiée ou annulée pour l'année en cours, mais est raisonnablement attendue par l'ORGANISATEUR pour se tenir l'année suivante, l'inscription du délégué restera en vigueur pour l'édition de l'année suivante, mais aucun remboursement sur les billets ne sera effectué en aucune circonstance.

Politique de Remboursement

- 1- Toutes les ventes de forfaits sont définitives. Il n'y a pas de remboursements ou d'échanges.
- 2- Aucun remboursement sur les billets ne sera effectué en aucune circonstance.
- 3- Aucun remboursement sur les billets ne sera effectué en cas de refus de visa.

Utilisation des Données

En s'inscrivant à l'événement, le participant accorde à l'Organisateur le droit de sauvegarder et de traiter ses données personnelles, ainsi que ses photos, légendes vidéo et son logo, à des fins promotionnelles et marketing, avant, pendant et après l'événement.

Les données (comportant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du participant, adresse commerciale/de facturation) sont utilisées à des fins de comptabilité et de facturation, ainsi que pour informer le participant des événements futurs.

Termes et conditions.

Ces conditions générales s'appliquent au délégué participant au SIIMEA 2025, organisé par FOX COMMUNICATION. Ces conditions générales font partie intégrante de l'accord entre l'Organisateur et le Délégué.

- 1- En complétant l'inscription, le DÉLÉGUÉ accepte les Termes et conditions. En s'inscrivant, le DÉLÉGUÉ confirme également que les Informations soumises sont exactes et complètes.
- 2- Seuls les formulaires d'inscription entièrement complétés seront acceptés.
- 3- L'ORGANISATEUR se réserve le droit de prendre des mesures contre tout délégué en cas de possibilité de nuire à la réputation de l'événement.
- 4- Le profil des Délégués ne peut être en contradiction avec le concept de l'événement et les définitions.

- 5- toute modification entraînera une facturation à la charge des souscripteurs,

- 6- ce document tient lieu de contrat et de facture

Frais de Visa & de Voyage

- 1- Les coûts des billets d'avion/voyage et les dépenses quotidiennes ne sont pas inclus dans les prix des forfaits.
- 2- L'ORGANISATEUR n'est pas responsable en cas de réponse négative à la demande de visa.
- 3- Le DÉLÉGUÉ est le seul responsable des frais de visa et de la demande

Ces espaces n'incluent pas les allées et estrades de panels

Date, Signature et Cachet de l'Organisateur

Date, Signature et Cachet du souscripteur